



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2025

Présidence : Mme Catherine Plüss - Syndique
Citoyens présents : 74 y compris les membres du Conseil communal
et les Secrétaires.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 48 du 28 novembre 2025, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2025
2. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2026
3. Modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales de CHF. 0,80 à CHF. 0,90.
 - 3.1 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 3.2 Approbation
4. Budget de résultats 2026
 - 4.1 Budget de résultats 2026
 - 4.2 Rapport de la Commission financière
 - 4.3 Approbation du budget de résultats 2026
5. Budget des investissements 2026
 - 5.1 Remplacement des PC
 - 5.2 Mise à jour des serveurs virtuels
 - 5.3 Remplacement de la porte de service à la salle de la Colombière
 - 5.4 Insonorisation du plafond de la buvette
 - 5.5 Réfection de l'Ecole Arc-en-Ciel
 - 5.6 Honoraires PAL (plan d'aménagement local) – Révision RCU (règlement communal d'urbanisme)
 - 5.7 Budget global des investissements 2026
 - 5.8 Rapport de la Commission financière
 - 5.9 Approbation du budget des investissements 2026
6. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value - approbation
7. Divers

Aucune observation n'est apportée sur le tractanda.

A 20h01 Mme Catherine Plüss – Syndique ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Mme la Syndique informe l'assemblée que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés :

M. Georges Krattinger, Mme Antoinette Jakob, Mme Caroline Brodard, M. Gérard Brodard, Mme Monique Brasey, Mme Martine Bogno, M. Marc-Henri Bogno, M. Frédéric Tesse, M. Christophe Wyssbrod, Mme Annie-Laure Wisard, M. Denys Wisard, Mme Solange Pillonel.

Nomination de 3 scrutateurs : Mme Maryline Bourqui, M. Michel Chenaux et M. Julien Duc.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 mai 2025

Depuis la décision de l'assemblée du 9 juin 2021, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran page par page et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce document.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et est accepté par 71 x oui / 0 x non et 3 x abstention.

Mme la Syndique remercie Mme Christèle Collomb-Secrétaire pour la rédaction du document.

Concernant les points en suspens de la dernière assemblée, Mme la Syndique nous fait part des informations suivantes :

Hameau de la Fontaine (ferme) : M. François Martin demande à savoir ce qui est prévu dans le contrat de vente pour la Commune au terme de deux ans suivants la signature.

Le droit de réméré fait partie du contrat mentionnant que la venderesse se réserve le droit de racheter l'immeuble en cas de forces majeures.

M. Francis Marchand souhaite savoir si la parcelle située en zone de protection des sources – article 2298 est en location et qui est le locataire.

Ce terrain est loué à Julien Duc pour son verger. (Les articles 2309 + 2310 situés en zone de protection sont loués à Olivier Pochon).

M. Francis Marchand porte-parole de M. François Martin et lui-même demandent une modification du tractanda pour des raisons de cohérence. Ils souhaitent que soient pris en compte les investissements réalisés ainsi que l'arrivée de nouveaux contribuables. Au regard de ces éléments, ils proposent de réduire le taux d'imposition de CHF. 0,90 à CHF. 0,85.

Mme la Syndique rappelle à l'assemblée que la législation en vigueur impose des règles strictes en matière de modification du taux d'imposition.

Le point 2 de l'ordre du jour, relatif à la présentation générale du budget de résultats et des investissements 2026, sera traité à titre informatif afin de dresser un état de la situation.

M. Georges Gillioz - Responsable des finances, présentera ensuite les explications concernant le taux d'imposition proposé de CHF 0,90. La Commission financière rendra son préavis, avant l'ouverture de la discussion à l'assemblée.

À l'issue des échanges, tout citoyen aura la possibilité de déposer un amendement et de proposer un taux d'imposition différent.

Les votes se dérouleront dans l'ordre suivant : en premier lieu, la proposition du Conseil communal sera soumise au vote, suivie de celle de la Commission financière, puis des différents amendements déposés.

Cette procédure permettra à l'assemblée de déterminer le taux d'imposition souhaité.

M. Francis Marchand souhaite savoir si la Commission financière peut prendre part au vote. Mme la Syndique lui répond par l'affirmative. Elle précise qu'elle validera les différents amendements, après quoi le budget sera examiné en détail.

M. Charles Riedo demande si le budget a été établi sur la base du nouveau taux proposé. Mme la Syndique lui répond par l'affirmative. Elle ajoute que plusieurs versions du budget ont été préparées avec des taux différents, en fonction de la décision qui sera prise par l'assemblée.

2. Présentation générale du budget de résultats et investissements

M. Georges Gillioz – Responsable des finances apporte les informations utiles à l'assemblée.

3. Modification du taux d'imposition des personnes physiques et morales de CHF. 0,80 à CHF. 0.90.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances relève que depuis plusieurs années, ce souci est récurrent. Le Conseil communal a réfléchi à la meilleure stratégie. Chaque dépense a été analysée. Le budget a été préparé en prenant en compte les besoins, les charges, les liquidités, et les difficultés futures. Même en diminuant les coûts, cela n'apporterait tout de même pas les liquidités nécessaires pour la bonne marche de la Commune.

Une grande réflexion a été faite avant de proposer cette augmentation.

Pour l'informatique, des importantes mises à jour doivent être faites au vu du système actuel obsolète. De plus, une augmentation de CHF. 107'000. — justifiée essentiellement par l'imposition du Canton de deux nouvelles charges liées sur les prestations complémentaires AI de CHF. 43'000. — et sur les prestations complémentaires AVS de CHF. 59'600.—.

Avec des recettes fiscales s'élevant à CHF. 4'486'800. —, un bénéfice de CHF. 37'600. — pourrait être dégagé, sur la base d'un taux d'imposition de CHF. 0.90.

M. Samuel Spicher a fait le point sur la maîtrise des coûts.

Il relève que la présentation du budget par le Conseil communal repose sur un taux d'imposition fixé à CHF 0,90 comme si celui-ci était déjà acquis. Avec un tel taux, la Commune de Lully se classerait parmi les plus mauvaises communes de la Broye, aux côtés de Prévondavaux, soit au 112^e rang du Canton de Fribourg.

Il rappelle qu'en 2019, l'assemblée avait déjà demandé une réduction des investissements, une recommandation également formulée par BDO. Malgré cela, le Conseil communal a continué à engager des dépenses.

Selon lui, le Conseil communal ne maîtrise donc pas les coûts. De plus, le budget présenté ne reflète pas la réalité, puisqu'un montant de CHF 40'000. — est prélevé sur les réserves. Même avec le nouveau taux d'imposition de CHF 0,90 le résultat resterait déficitaire.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances précise que le montant de CHF. 78'000. — est utilisé uniquement en intérêts en plus des amortissements, ceci pour les différents emprunts que nous avons à la Commune. Si nous voulions avoir une meilleure santé financière, cela passerait par rembourser nos emprunts afin d'avoir moins d'intérêts à payer aux différentes institutions financières. Et si nous avions suffisant de cash, nous aurions plus l'obligation d'emprunter. Ce qui permettrait une économie de CHF 80'000. — par année.

M. Samuel Spicher indique ne pas partager l'avis de M. Georges Gillioz. Il se réfère à l'analyse de BDO, sur laquelle il estime que l'on peut s'appuyer.

Concernant le budget, il constate que les dépenses ont été mal engagées et que les coûts n'ont pas été maîtrisés, notamment pour les routes, l'informatique, entre autres. Il qualifie certains montants de très élevés et estime que plusieurs postes budgétaires sont excessifs.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances relève pour sa part que l'entretien de la Commune est une obligation et qu'il n'existe pas de réelle alternative à ces dépenses.

Mme la Syndique propose de poursuivre l'assemblée et donne la parole à M. Georges Gillioz, Responsable des finances, afin qu'il complète sa présentation. Celle-ci se résume comme suit : 53 % de charges liées, 5 % d'amortissements, 29 % de charges fonctionnelles et seulement 13 % de charges dédiées au solde destiné à la vie locale, aux jeunes, aux aînés, etc.

Concernant les impôts cantonaux et communaux, il est rappelé qu'une partie des impôts communaux est reversée au Canton, ce qui constitue des charges liées. La marge de manœuvre financière de la Commune s'en trouve ainsi limitée.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances poursuit en apportant des explications concernant les recettes et les charges. Il présente notamment un tableau illustrant l'impôt sur les revenus selon différentes situations, telles que familles, personnes seules, etc.

M. Samuel Spicher précise que 50 % du solde des charges reste à gérer et estime que la fiscalité n'est pas équitable.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances lui répond que l'impact présenté concerne uniquement le revenu.

M. Samuel Spicher ajoute que l'augmentation sera en réalité plus importante. Il souligne que les contribuables doivent être clairement informés de ce qu'ils paieront réellement et que les chiffres présentés ne doivent pas être biaisés. Il relève enfin que l'impact sur la fortune n'est pas pris en compte.

M. Bernard Vesy relève que l'échelle du revenu imposable présentée s'arrête à CHF 100'000.–. Il fait remarquer qu'avec deux parents exerçant une activité lucrative, le revenu dépasse fréquemment ce montant et qu'il aurait été pertinent de prévoir des tranches supérieures.

M. Georges Gillioz – Responsable des finances précise que 68 % de la population se situe dans les catégories représentées par ce tableau et rappelle qu'il existe également des revenus inférieurs.

M. Didier Fogoz s'étonne de l'absence d'une ligne spécifique pour les retraités dans ce tableau.

M. Georges Gillioz - Responsable des finances, explique que le tableau a été élaboré pour représenter la majorité des contribuables et qu'il est difficile de couvrir l'ensemble des situations individuelles. Il ajoute qu'une nouvelle demande a été adressée à BDO dans le but d'obtenir une diminution progressive d'année en année afin de revenir dans les objectifs fixés.

Mme la Syndique souligne enfin que les discussions portent principalement sur le Canton et la Confédération, sans aborder les impacts régionaux. Elle rappelle notamment les projets à venir, telle que la construction de deux EMS et de la STEP, qui auront une incidence sur les coûts communaux.

M. Charles Riedo souhaite savoir sur quels éléments portera l'augmentation, estimant que ce point n'est pas suffisamment clair.

Mme Heidi Monney - Caissière, lui répond que l'augmentation concernera le revenu, le capital et la fortune, soit l'ensemble des bases imposables.

M. Samuel Spicher indique être conscient des investissements futurs et actuels. Il précise toutefois que la discussion porte sur la situation passée et actuelle, et non sur des projections futures.

Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière indique que la Commission s'est réunie le 18 novembre ainsi qu'une fois avec le Conseil en date du 24 novembre afin de prendre connaissance des éléments qui sont transmis lors de cette assemblée. S'agissant de la modification du taux d'imposition, après de sérieuses discussions et des nombreux calculs, la Commission financière approuve le relèvement proposé qui permettrait de retrouver un budget affichant un bénéfice pour un montant de CHF. 37'600. --, ceci va permettre de pérenniser les liquidités pour le futur.

La Commission financière se positionne favorablement sur un taux de CHF 0,88. Taux pour lequel elle estime qu'il sera suffisant et permettra de garder des liquidités minimales mais acceptables selon elle, ne mettant pas en danger les finances communales pour un avenir proche. Au-dessus de ce taux, la Commission financière émettra un préavis défavorable.

M. Jean-Jacques Fünfschilling rappelle qu'il demande depuis plusieurs années la réalisation d'économies et regrette de constater qu'aucune mesure concrète n'a été prise. Il ajoute qu'il éprouve une certaine gêne face au sapin installé devant la salle communale, alors même qu'il exploite une entreprise de sapins reconnue bien au-delà de la région. L'augmentation du taux d'imposition à CHF. 0.90 envisagée lui déplaît fortement.

Il établit également un parallèle avec l'économie en général, rappelant que l'Euro se situait autrefois à 1.20 et qu'il est aujourd'hui à 0.93, alors que, selon lui, la Commune ne réalise pas d'économie. Il propose dès lors de fixer le taux d'imposition à CHF. 0.82.

M. Bernard Véty observe cet effet qu'il qualifie de catastrophique depuis plusieurs années. La Commune a mandaté des personnes afin d'établir un rapport, toutefois aucune mesure concrète n'a été constatée, notamment en matière de prises de mesures ou de réduction des charges. Il aurait souhaité la mise en place d'un plan d'infrastructures permettant de remédier aux problèmes actuels.

Mme la Syndique souligne que la Commune ne fonctionne pas comme une entreprise et que sa gestion obéit à d'autres règles. Toutes les dépenses essentielles ont été analysées. Elle précise qu'il serait possible de réaliser des économies à hauteur de CHF 130'000.- en supprimant notamment les camps d'été et de ski pour les enfants, les activités destinées aux aînés, la manifestation du 1er août, etc. Elle s'interroge dès lors sur la volonté réelle des citoyens d'accepter de telles mesures.

M. Bernard Véty lui répond par l'affirmative.

M. Samuel Spicher relève que d'autres éléments sont également inacceptables, notamment une gestion des déchets qu'il juge déséquilibrée, les coûts étant supportés par les citoyens. Il mentionne également l'AES ainsi que l'image de la Commune. Selon lui, le pouvoir d'achat des citoyens doit impérativement être pris en considération.

Mme la Syndique l'informe que si la Commune envisage d'augmenter les taxes de la déchetterie, cela implique une révision du règlement communal. À ce sujet, elle indique attendre avec intérêt les réactions de l'assemblée.

Concernant l'AES, elle précise qu'aucune subvention cantonale n'est perçue. Le Canton impose notamment le nombre d'enfants par accompagnant ainsi que diverses normes liées aux surfaces (m²),

sans laisser de marge de manœuvre à la Commune. Ces exigences cantonales obligent la Commune à s'y conformer et celle-ci fait au mieux dans ce cadre contraint.

M. Samuel Spicher ne remet pas en cause ces éléments, mais souligne que les comptes doivent être améliorés. Il observe que certains postes ont augmenté de près de 50 %, ce qu'il juge pour le moins surprenant.

Mme la Syndique explique que la Commune fait face à une évolution des pratiques, notamment dans le domaine de l'édilité. Aujourd'hui, il est nécessaire de recourir à des sociétés externes pour effectuer certains travaux, et ces nombreux changements ont un impact direct sur les comptes communaux.

M. Jean-Luc Riedo revient sur une demande formulée précédemment : à savoir la mise en œuvre de mesures d'assainissement.

M. Didier Fogoz propose l'instauration de corvées citoyennes, dans le but de réaliser des économies pour la Commune.

M. Stéphane Savary suggère la suppression des camps de ski, estimant que cette mesure permettrait de réduire le taux d'imposition.

M. Bernard Vesy indique que sa fille ne fréquente pas l'AES, son épouse ayant choisi de rester à domicile pour s'en occuper. Il précise ne bénéficier d'aucune aide, notamment pour les frais dentaires et autres, et estime qu'il devra inévitablement réduire certaines dépenses personnelles, telles que les sorties au restaurant, en raison de l'augmentation des impôts.

Mme la Syndique rappelle que des lois sont en vigueur et que la Commune n'a pas d'autre choix que de s'y conformer. Elle souligne qu'une solution collective doit être recherchée.

M. Georges Gillioz - responsable des finances, souhaite défendre les intérêts des jeunes et des aînés. Il ne veut pas réduire les prestations telles que les camps, sorties et autres activités.

M. Michel De Girolamo s'interroge sur la possibilité de réduire certaines charges liées. Cette action est-elle réalisable ?

Sur ce point, Mme la Syndique donne la parole à M. Eric Collomb, député au Grand Conseil, présent ce soir.

M. Eric Collomb mentionne le plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) qui malheureusement reporte certaines charges sur les Communes. Par conséquent, la marge de manœuvre des exécutifs communaux se réduit encore. Il attire l'attention de l'assemblée sur la votation du 26 avril 2026 pour le référendum contre le PAFE. Les citoyens auront donc le dernier mot sur ce report de charge du Canton vers les Communes.

M. Eric Collomb rappelle que le principe de solidarité est vital dans une démocratie et que chacun doit pouvoir vivre décemment. Il souligne que les prestations sociales entraînent des coûts et rejoint l'analyse de M. Samuel Spicher : des mesures doivent être envisagées. Il précise que comparer la Commune à une entreprise n'est pas toujours pertinent, la gestion n'étant pas en tout point identique.

Il propose actuellement un taux d'imposition de CHF. 0,85 pour encourager la réalisation d'économies. Il pense qu'un taux de CHF. 0.90 soit une solution de facilité qui ne favoriserait donc pas une analyse encore plus approfondie des potentiels d'économie.

Selon lui, un travail de fond est nécessaire pour identifier les secteurs sensibles et déterminer où les efforts doivent être faits. Un plan de mesures devra être présenté, puis l'assemblée en fera le tri pour décider quelles dépenses et prestations conserver et lesquelles supprimer.

Mme Irène Rüsi souligne que la Commission a réalisé des calculs concernant les problèmes de liquidités de la Commune, notamment le remboursement annuel de CHF 300'000.–. Elle précise que, pour assurer la santé financière de la Commune, un taux d'imposition de CHF. 0,90 serait nécessaire.

M. Samuel Spicher comprend les conclusions de la Commission financière, mais estime que ce point aurait dû être présenté à l'assemblée il y a six ans. Il rejoint ensuite les propositions de M. Eric Collomb et précise qu'il n'est pas favorable à la suppression des activités pour les élèves et les aînés, estimant que les économies doivent être recherchées sur d'autres postes.

Mme Irène Rüsi et Mme Valérie Savary de la Commission financière, contestent ces propos. Elles rappellent avoir alerté l'assemblée sur l'état préoccupant des liquidités de la Commune et soulignent que c'est finalement aux citoyens de décider s'ils souhaitent ou non augmenter le taux d'imposition.

M. Samuel Spicher propose de maintenir le taux actuel à CHF. 0,80.

M. François Martin, quant à lui, suggère de se baser sur la situation actuelle et propose un taux d'imposition de CHF. 0,85.

3.1 Rapport et préavis de la Commission financière et

3.2 Approbation

Mme la Syndique demande à l'assemblée de voter les taux proposés, soit :

La proposition du Conseil communal pour un taux de CHF. 0,90 est soumise au vote : elle est refusée par 49 x non / 17 x oui et 2 x abstentions.

La Commission financière se positionne favorablement sur un taux de CHF. 0,88. Taux pour lequel, elle estime qu'il sera suffisant et permettra de garder des liquidités minimales mais acceptables selon elle, ne mettant pas en danger les finances communales pour un avenir proche. Au-dessous de ce taux, la Commission financière émettra un préavis défavorable.

Le taux de CHF. 0,88 est soumis au vote : celui-ci est refusé par 48 x non / 21 x oui et 3 abstentions.

La proposition de M. Francis Marchand, M. François Martin et M. Eric Collomb pour un taux de CHF. 0,85 lié à la présentation d'un plan de mesures est soumis au vote. Il est accepté par : 43 x oui / 17 x non / 13 x abstentions

La Commission financière précise que bien que toute augmentation du taux d'imposition soit bonne à prendre, elle donne un préavis défavorable au taux précité sur le fait qu'il ne suffira pas à stabiliser les finances communales et à pérenniser l'avenir financier de la Commune.

Mme la Syndique remercie l'assemblée et l'informe que le plan de mesures demandé sera présenté pour le budget 2027.

4. Budget de résultats 2026

Le budget est présenté par M. Georges Gillioz – Responsable des finances qui apporte à l'assemblée les renseignements utiles.

4.1 Budget de résultats 2026

Mme Séverine Pillonel s'interroge sur le montant élevé lié à l'informatique et souhaite connaître les raisons de cette augmentation importante.

Mme Catherine Plüss – Syndique l'informe des précisions suivantes :

- La location et la maintenance du logiciel du contrôle des habitants qui se monte entre CHF. 5'000.— et CHF. 10'000.--/an.
- La mise à jour des serveurs virtuels.
- Le nouveau système Gestinergie – gestion des déchets.
- Les mises à jour du système comptable ERP.
- L'abonnement annuel du système de gestion Wedo pour le Conseil communal-Administration, etc.

Mme Damaris Gouba souligne que les frais informatiques sont importants, mais qu'il est néanmoins indispensable de disposer des protections nécessaires en cas de piratage ou d'autres risques.

M. François Martin s'interroge sur la possibilité d'intégrer les frais d'internet des écoles aux charges liées à l'établissement. Il lui est répondu que chaque Commune prend à sa charge l'internet de ses bâtiments scolaires et le Cercle scolaire prend en charge le matériel informatique.

Le budget 2026 se présente comme suit, en tenant compte du taux d'imposition de CHF. 0,85 validé précédemment :

Charges : CHF. 5'685'140.00

Produits : CHF. 5'547'340.00

Résultat négatif de : CHF. 137'800.00

M. Samuel Spicher s'étonne des revenus fiscaux du Restoroute mentionnés par Mme Catherine Plüss - Syndique, soit CHF 11'000.— au titre des impôts et CHF 22'000.— pour la contribution immobilière. Ces montants lui paraissent faibles.

Mme Maribel Voutaz abonde dans ce sens.

Ils s'interrogent sur les raisons expliquant le faible niveau de ces montants.

Mme la Syndique les informe que les Sociétés actives sur le site n'ont malheureusement pas leur siège à Lully.

A ce titre, M. Francis Marchand rappelle que le Conseil communal, dont il faisait partie lors de la réalisation du Restoroute, était intervenu dans le projet. Il donne à l'assemblée différentes informations concernant le financement du Canton, l'impôt spécial sur les immeubles, etc.

4.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière relève que le budget pour l'année 2026 a été présenté avec un taux d'imposition à CHF. 0,90. C'est pour cette raison que la Commission refuse le budget de fonctionnement 2026 incluant la modification d'impôt, passant ainsi de CHF. 0,80 à 0,85. Ce budget démontre un résultat négatif de CHF. 137'800.—.

Dans son rôle, la Commission financière relève depuis maintenant plusieurs années au Conseil communal que des réflexions ainsi que des efforts doivent être entrepris au sujet de certains postes afin de pouvoir renflouer les caisses. Les coûts de fonctionnement sont trop élevés. Evidemment, la Commission financière le sait bien, une très grande partie des postes représente des charges liées pour lesquelles une impossibilité de réduction des coûts n'est possible. Toutefois, plusieurs éléments nécessitent une attention. Selon la Commission financière, il est nécessaire de revoir les prestations fournies par la Commune et certains postes notamment celui de l'informatique, des loisirs, l'étude de

transport scolaire et le camp de ski. Idéalement, il faudrait établir un seuil minimal de liquidités à conserver et prévoir une provision pour les risques financiers. En effet, le budget présenté est insuffisant pour faire face à un imprévu. De ce fait, ce budget leur paraît manquer de prudence. En prenant en compte les éléments énoncés, la Commission financière donne un préavis défavorable à ce budget de fonctionnement et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

4.3 Approbation du budget de résultats 2026

Le budget de résultats 2026 avec un taux de CHF. 0,85 est soumis au vote.

Il est accepté par 41 x oui / 16 x non et 15 x abstentions.

5. Budget des investissements 2026

5.1 Remplacement des PC

La parole est donnée à M. Dave Bourqui – Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les éléments utiles.

But de la dépense :

Mettre à disposition du personnel administratif des outils informatiques performants.

Descriptif :

Achat d'un nouvel ordinateur pour chaque employée ainsi qu'un appareil pour le Conseil communal.

Raisons :

Les ordinateurs actuels datant de 2019 et 2021 montrent des signes de « fatigue ».

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	10'000.00
Financement par les liquidités	10'000.00
Amortissement annuel estimé : 20%	2'000.00
Total charges d'exploitations annuelles estimées	---

Cette dépense est soumise au vote. Celle-ci est acceptée par 40 x oui / 17 x non et 7 x absentions.

5.2 Mise à jour des serveurs virtuels

M. Dave Bourqui – Conseiller communal apporte à l'assemblée les informations nécessaires concernant ce point.

But de la dépense : actualiser les serveurs virtuels de 2019.

Descriptif : mise à jour des serveurs en passant à Windows Serveurs 2025.

Raisons : les mises à jour de logiciels tel que Citizen ne seront plus possibles avec la version actuelle.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	10'200.00
Financement par les liquidités	10'200.00
Amortissement annuel estimé : 20%	2'040.00
Total charges d'exploitations annuelles estimées	---

Cette dépense est soumise au vote. Celle-ci est acceptée par 49 x oui / 7 x non et 13 x absentions.

5.3 Remplacement de la porte de service à la salle de la Colombière

M. Raphaël Baumgartner – Conseiller communal apporte à l’assemblée les explications utiles concernant cette modification.

But de la dépense : supprimer un gouffre thermique.

Raisons : la porte actuelle d’origine représente une véritable perte énergétique. Le remplacement par une porte isolée avec vitrage triple permettra de supprimer de gaspillage énergétique.

Une avancée significative vers un assainissement durable.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	25'000.00
Financement par les liquidités	25'000.00
Amortissement annuel estimé : 3%	750.00
Total charges d’exploitations annuelles estimées	---

M. Cédric Pillonel souhaite savoir si cette porte est souvent utilisée.

M. Raphaël Baumgartner lui répond par la négative, car c’est une porte de maintenance.

Cette dépense est mise au vote. Celle-ci est refusée par 49 x non / 17 x oui et 7 x absentions.

5.4 Insonorisation du plafond de la buvette

M. Raphaël Baumgartner ayant été approché par plusieurs utilisateurs de la buvette, il propose à l’assemblée d’insonoriser cet endroit.

But de la dépense : insonorisation de la buvette et rénovation du plafond de l’ancienne buvette.

Descriptif : démontage du plafond de l’ancienne buvette et création d’un nouveau plafond phonique sur toute la surface de la buvette.

Raisons : actuellement, l’insonorisation est mauvaise. Selon le SEJ, cet environnement est trop bruyant pour l’AES.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	20'000.00
Financement par les liquidités	20'000.00
Amortissement annuel estimé : 3%	600.00
Total charges d’exploitations annuelles estimées	---

Cet investissement est soumis au vote. Celui-ci est refusé par : 41 x non / 18 x oui et 12 x abstentions.

5.5 Réfection de l’Ecole Arc-en-Ciel

M. Raphaël Baumgartner – Conseiller communal donne à l’assemblée les informations utiles concernant cette réfection.

But de la dépense : supprimer la cause des dégâts sur la façade Est de l'Ecole Arc-en-Ciel.

Descriptif : remises en état de la bordure d'escalier + soubassement + suppression des galets et remplacement par des pavés filtrants (but : éliminer les projectiles) + remplacement du grillage endommagé par un grillage mieux adapté.

Raisons : la façade en isolation périphérique est régulièrement endommagée par des projectiles.

Les dégradations engendrent des coûts et détériorent la façade.

Si aucune mesure n'est prise, à long terme, cela causera des dégâts plus importants.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	30'000.00
Financement par les liquidités	30'000.00
Amortissement annuel estimé : 3%	900.00
Total charges d'exploitations annuelles estimées	---

Au vu de ces nombreux travaux proposés, Mme Maribel Voutaz souhaite savoir s'il y a eu un dépôt de plainte. M. Raphaël Baumgartner lui répond par la négative.

Aussi, Mme Maribel Voutaz s'étonne de mettre des galets en bordure d'une place de jeux.

Mme Catherine Plüss – Syndique l'informe que la version choisie était la moins onéreuse.

M. Raymond Pillonel souhaite savoir par quoi seront remplacés les cailloux. M. Raphaël Baumgartner l'informe que des pavés filtrants scellés seront installés.

M. Eric Collomb propose d'installer uniquement le treillis.

M. Nolan Marchand suggère l'installation d'un filet en remplacement du treillis.

M. Raphaël Baumgartner l'informe toutefois que l'installation d'un filet n'est pas recommandée, celui-ci n'étant pas durable.

Cet investissement est soumis au vote. Celui-ci est refusé par : 30 x non / 25 x oui et 19 x abstentions.

5.6 Honoraires PAL (plan d'aménagement local) – Révision RCU (règlement communal d'urbanisme)

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal informe l'assemblée des éléments importants relatifs à cette dépense.

But de la dépense : rectification – correction du RCU – règlement communal d'urbanisme.

Raisons : à la suite de l'analyse de plusieurs dossiers de permis et de projets de construction, divers ajustements s'avèrent nécessaires afin de corriger des divergences ou des imprécisions constatées dans le RCU.

Exemples :

Obligation de parking souterrain pour les habitations collectives.

Introduction d'un indice de verdure, inventaire des biotops, boisement hors forêt.

Mise à jour des dangers naturels, immeubles protégés.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	25'000.00
Financement par les liquidités	25'000.00
Amortissement annuel estimé : 20%	5'000.00
Total charges d'exploitations annuelles estimées	---

Plusieurs citoyens relèvent que certains de ces points ne sont pas urgents, soit l'inventaire des biotopes et autres.

Aussi, M. Francis Marchand propose de faire les modifications de minimales importances. Pour cela, a-t-on besoin d'un Urbanisme ? Le Conseil communal n'a pas les compétences pour entreprendre ces modifications ?

M. Frédy Wittwer lui répond par la négative.

M. Didier Fogoz s'étonne de constater cet amortissement de 20% sur 5 ans.

Mme Heidi Monney – Caissière l'informe que le Service des Communes impose les taux d'amortissement, selon le MCH2. Ce n'est pas le choix du Conseil communal.

M. Raymond Pillonel demande la possibilité de faire la modification uniquement des parkings souterrains.

Mme la Syndique l'informe que le RCU doit repasser auprès du Canton. De ce fait, autant faire toutes les modifications utiles.

Cette dépense est soumise au vote. Cette dernière est refusée par 43 x non / 16 x oui et 14 x abstentions.

5.7 Budget global des investissements 2026

Seuls les investissements pour le remplacement des PC et la mise à jour des serveurs virtuels sont validés. Le total des nouveaux investissements se monte à CHF. 20'200.—.

5.8 Rapport de la Commission financière

Les nouveaux investissements qui ont été présentés et qui ont été soumis au vote lors de cette assemblée sont des investissements qui auraient été financés par les liquidités de la Commune. Le montant prévu pour ces nouveaux investissements aurait été de CHF. 120'200.--.

La Commission financière souhaite rappeler à l'assemblée que son rôle n'est pas de déterminer si un investissement peut ou doit être réalisé plus qu'un autre en fonction de son importance mais, la Commission financière doit déterminer si un investissement est réalisable financièrement.

Comme les nouveaux investissements présentés seront financés par le biais des liquidités, cela signifie que le Conseil communal pourrait réaliser ceux-ci uniquement lorsque les liquidités seront disponibles, si les citoyens ont voté un accord avec ceux-ci.

Elle attire l'attention sur le fait qu'il ressort des chiffres en sa possession que les liquidités de la Commune sont très fragiles et encourage le Conseil communal et les citoyens à réfléchir sur le bien-fondé des investissements à entreprendre. Une réflexion pourrait se poser de, par exemple, investir des liquidités pour amortir des crédits rapidement car ceci pourrait libérer des intérêts et alléger les charges de la Commune. Le citoyen a donc, comme lors de chaque assemblée, une responsabilité importante face aux finances de la Commune, en votant les objets présentés.

Comme les autres montants figurant au budget sont des reports, il n'y a donc pas lieu pour la Commission financière de revenir sur ces points.

Pour clore ce rapport, la Commission tient à rappeler qu'elle a conscience que la tâche du Conseil communal est ardue est fastidieuse et que le Conseil communal y met toute son énergie pour répondre aux nombreuses exigences. Elle remercie le Conseil communal pour son travail et son dévouement.

5.9 Approbation du budget des investissements 2026

Le budget global des investissements 2026 a été présenté à l'écran et validé point par point.

Il se résume comme suit :

- Charges : CHF. 170'200. —
- Produits : CHF. 200'000. —
- Report d'investissements : CHF. 150'000.—
- Nouveaux investissements : CHF. 20'200.—

6. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value - approbation

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal lit le règlement à l'assemblée et y apporte les renseignements utiles.

M. Stéphane Petermann souhaite savoir si la taxe communale de 25% est en plus des 20% déjà perçus par l'Etat ? Ou est-ce la différence des 5% qui seront perçus ?

M. Frédy Wittwer lui répond que la LAT prévoit que le Canton prélève 20% de la plus-value. La Commune avec son règlement pourra demander 25% du montant de la taxe de la plus-value perçu par le Canton, soit les 20%.

En cas de vente d'une parcelle ou d'une augmentation de plus de 20 % de la surface habitable, la Commune applique-t-elle les mêmes règles ou se réfère-t-elle aux lois cantonales ?

F. Wittwer précise que, en matière de densification, la Commune ne se base pas sur ses propres règles mais se réfère à la loi sur l'aménagement du territoire.

M. Francis Marchand relève que la Ville de Fribourg peut être remerciée. C'est elle qui a fait le nécessaire auprès du Canton pour obtenir cette taxe.

Le règlement relatif à la taxe sur la plus-value est soumis au vote. Ce dernier est accepté par 64 x oui, 2 x non et 2 x abstentions.

7. Divers

M. Thierry Vallat informe l'assemblée qu'à ce jour, les nouvelles cartes et l'application Gestinergie fonctionnent. Dès ce jour, les anciennes cartes pourront être retournées auprès de l'Administration et le solde sera déposé sur le portemonnaie virtuel ou la nouvelle carte.

Mme Catherine Plüss – Syndique communique à l'assemblée que Mme Monique Cunha – Concierge du bâtiment la Colombière à Lully a pris sa retraite après 33 ans de bons et loyaux services. Elle a été remerciée comme il se doit l'automne dernier. Pour son remplacement, Mme Elisa Kung et M. Pedro Piloto Pimenta ont été engagés.

Aussi, une nouvelle responsable de l'AES est en cours d'engagement en remplacement de Noémie Pillonel qui a donné sa démission.

L'engagement d'un responsable technique à 30% se fera prochainement.

Mme Irène Rüsi précise que les jetons des Conseillers seront diminués au vu de cet engagement.

Elections communales du 8 mars 2026 : 4 personnes du Conseil ne poursuivent pas leur mandat pour des raisons personnelles et professionnelles, soit Mme Marie-Jo Vernier, M. Frédy Wittwer, M. Thierry Vallat et M. Raphaël Baumgartner.

Les citoyennes ou citoyens intéressés peuvent contacter Mme la Syndique qui pourra leur donner les informations utiles.

Agenda :

- Fenêtres de l'Avent, selon le programme envoyé.
- Fermeture du bureau communal, du 22 décembre au 2 janvier.
- Elections communales, le 8 mars
- Marché gratuit, le 29 mars
- Assemblée communale, le 13 mai.
- Clôture scolaire, le 4 juillet.
- SlowUp, le 27 juillet.

Parole à l'assemblée :

M. Roland Ducarroz revient sur les propos tenus lors de l'assemblée de décembre 2023 concernant le parcage sauvage dans le village, ainsi que sur le parking de la salle. Étant donné les besoins financiers de la Commune, il estime qu'il serait nécessaire de mettre en place une vente de macarons ou d'instaurer des zones de stationnement payantes, à raison de cinq heures par jour. Il regrette qu'aucun retour n'ait été donné à cette requête depuis 2023 et demande que ce point soit traité.

Mme la Syndique l'informe que ceci n'a pas été oublié et qu'un retour lui sera donné dans les meilleurs délais. Cependant, pour ces modifications, elle rappelle qu'un règlement de police doit être fait.

M. Roland Ducarroz se dit également surpris par l'installation d'un sapin de qualité modeste devant la salle communale, alors qu'un producteur de sapins est établi à Lully et s'acquitte de ses impôts auprès de la Commune. Il demande que ce point soit également réexaminé.

Mme la Syndique précise que ce sapin a été offert par un habitant de Bollion. Elle ajoute que le Conseil communal a pour habitude de se fournir une année auprès de M. Simon Fünfschilling et l'année suivante auprès de la Corporation forestière.

Mme Maribel Voutaz demande au Conseil communal quel est le montant versé par M. Alex Desmeules pour l'entreposage de ses camions ainsi que pour les dépôts de sable situés aux abords du club cynologique.

M. Frédy Wittwer indique ne pas être en mesure de répondre à cette question, le terrain concerné étant propriété de l'Etat de Fribourg - domaine public des routes.

M. Nolan Marchand s'étonne de ne pas voir figurer dans l'agenda la date du 30 janvier concernant « l'afterwork » de la Société de Jeunesse.

Mme Christèle Collomb Secrétaire lui répond que cette nouvelle date a été confirmée le jour même auprès de l'Administration et précise que cet agenda n'est, en principe, pas destiné aux Sociétés du village.

Plusieurs citoyens signalent la présence d'un camping-car habité stationné sous le viaduc. Mme la Syndique les informe que cette situation est prise en charge par le Conseil communal en collaboration avec la Police.

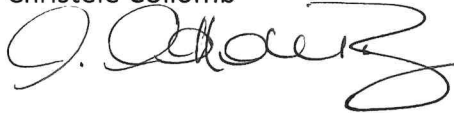
Mme Valérie Savary remercie le Conseil communal pour le sapin illuminé et joliment décoré installé devant la salle communale, qu'elle admire matin et soir en rentrant de son travail. Elle remercie également le Conseil communal pour le travail accompli.

Mme la Syndique remercie tous les Conseillers communaux et le personnel administratif. Elle souligne que le travail se déroule dans une ambiance constructive.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Elle invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 22h51.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



La Syndique :
Catherine Plüss

